

Double inscription CPGE-Université de Tours

Dans le cadre de la Loi d'orientation pour l'enseignement supérieur et la Recherche du 22 juillet 2013, les élèves de CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Écoles) doivent **OBLIGATOIREMENT** s'inscrire dans une Licence à l'Université.

Vous êtes étudiant(e) en 1ère année de CPGE ?

Vous êtes étudiant(e) en 2ème année de CPGE ?

1 / Choisir une Licence

Les étudiants de CPGE doivent d'abord choisir une Licence de l'université en suivant les **correspondances** entre les domaines de CPGE et les mentions de Licence (*voir encadré à droite*).

1/ Vous étiez déjà inscrit à l'université en 2016-2017

L'étudiant de 2ème année de CPGE déjà inscrit à l'université en 2016-2017 doit se réinscrire pour l'année universitaire 2017-2018. Cette réinscription se fait en ligne sur l'ENT (Environnement Numérique de Travail) de l'université <http://ent.univ-tours.fr>, menu SCOLARITÉ.

2 / S'inscrire administrativement

1. Télécharger et imprimer [le dossier d'inscription administrative. \[PDF - 3Mo\]](#)

[> En savoir plus sur la sécurité sociale pour les étudiants](#)

2. Après l'avoir complété, l'adresser **UNIQUEMENT** par voie postale à l'université, accompagné des pièces justificatives demandées.

> Université François-Rabelais de Tours - Service des Études et des Formations - INSCRIPTION CPGE - 60 rue du Plat d'Étain - BP 12050 - 37020 Tours Cedex 1

3. Lorsque l'inscription administrative à l'université est enregistrée, l'étudiant pourra avoir :

- le **justificatif d'inscription** comprenant la quittance des droits d'inscription et l'attestation d'affiliation à la sécurité sociale

- la **carte d'étudiant** qui lui permettra d'accéder aux différents services proposés

[> Voir tous les services universitaires proposés \[PDF - 297Ko\]](#)

2/ Vous n'étiez pas inscrit à l'université en 2016-2017

L'étudiant de 2ème année de CPGE non inscrit à l'université en 2016-2017 doit s'inscrire pour l'année universitaire 2017-2018. Dans ce cas, il suit la même procédure d'inscription que les étudiants en 1ère année de CPGE.

Les Objectifs de cette double inscription :

- Etablir une relative homogénéité des pratiques entre les lycées et les établissements du supérieur
- Améliorer certaines dispositions des formations post-bac : l'information des élèves, l'accompagnement des étudiants, la sécurisation de leur parcours, l'enrichissement du travail commun développé entre les enseignants et les personnels des lycées et des établissements du supérieur
- Assurer la continuité de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur pour une meilleure orientation et une réussite améliorée
- Favoriser une éventuelle réorientation des élèves de CPGE en leur permettant d'acquérir une licence.



A télécharger

> [Dossier d'inscription à l'université de Tours \[PDF - 3Mo\]](#)

Correspondances CPGE-Licence

Filières Scientifiques :

- [Licence mention Mathématiques \[PDF - 175Ko\]](#)
- [Licence mention Physique-Chimie \[PDF - 176Ko\]](#)
- [Licence mention Sciences de la Vie \[PDF - 7Ko\]](#)
- [Licence mention Sciences de la Terre \[PDF - 84Ko\]](#)
- [Licence mention Informatique \[PDF - 51Ko\]](#)

Autres filières :

- [Licences en langues \[PDF - 47Ko\]](#)
- [Licences en sciences-humaines et en lettres \[PDF - 46Ko\]](#)
- [Licences en Droit, économie, gestion et Histoire \[PDF - 40Ko\]](#)

BOURSES

- les étudiants boursiers sont exonérés des droits d'inscription à l'université, exceptée l'adhésion à la Médecine Préventive de 5,10 €.
- Les étudiants non-boursiers qui rencontrent des difficultés financières peuvent déposer une demande d'exonération.

> [Télécharger la demande d'exonération des droits universitaires 2017-2018 \[PDF - 561Ko\]](#)

Conventions avec les lycées de l'académie :

- > Lycée Descartes (Tours)
- > Lycée Vaucanson (Tours)
- > Lycée Dessaignes (Blois)
- > Lycée Pothier (Orléans)
- > Lycée Voltaire (Orléans)
- > Lycée Madame de Staël (Montluçon)
- > Lycée Alain Fournier (Bourges)